

COMPTE-RENDU

Webinaire transfrontalier

Comment repenser la végétalisation de l'espace urbain et les opérations d'aménagement ?

Le rôle du Coefficient de Biotope par Surface

30 septembre 2020

Dans le cadre du projet Interreg V TVBuONAIR

Introduction

Thomas PLAISANT, directeur adjoint à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) 

Contextualisation

Corentin GREUEZ, chargé de mission à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) 

Kesako CBS

Birgit BEYER, directrice du Département Espaces Verts (2e arrondissement) à Berlin 

Session 1

L'application : montage juridique et opérationnel

L'Ecopotential et le CBS+

Mélanie VESTERS du Bureau de Recherche en Aménagement du Territoire (BRAT) 

Intégrer et appliquer le CBS au sein d'un PLUi, l'exemple de la CAMVS

Ambre LEGRAND de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) 

Panorama d'actions exemplaires issues de « Capitale pour la Biodiversité »

Gilles LECUIR de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île de France (ARB-îdF) 

Session 2

Les alternatives : servitudes environnementales, mesures compensatoires, intégration des couloirs écologiques dans les outils de planification...

Les outils juridiques de la prise en compte de la biodiversité dans les projets au-delà du CBS

Charles-Hubert BORN de l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain) 

La prise en compte de la biodiversité dans les chantiers de renouvellement urbain, l'exemple de l'EPF Nord-Pas de Calais

Guillaume LEMOINE de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais (EPF-NPDC) 

Restitution

Yves HANIN directeur du CREAT à l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain) 

RÉSUMÉ

Organisé par le projet Interreg TVBuONAIR, ce webinaire a fourni aux participants l'opportunité d'échanger sur les outils d'intégration de la nature dans les espaces urbains et les opérations d'aménagement entre acteurs français et wallons. Même si les outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire ont une base légale différente, les deux versants français et wallon partagent un enjeu commun ; celui de concilier la densification urbaine et le retour de la nature en ville.

Le CBS comme d'autres outils sont applicables selon des modalités à adapter au territoire. Ils sensibilisent d'abord les acteurs sur la biodiversité et la nature, avant de fournir une estimation de leur valeur potentielle en permettant d'orienter les opérations et d'obtenir un impact favorable sur celles-ci.

Plusieurs approches d'acteurs sont distinguées. Elles sont complémentaires et conciliables pour une meilleure intégration de la biodiversité et de la nature en ville.

Pour revoir la version intégrale du webinaire, rendez-vous ici  !

INTRODUCTION



Thomas PLAISANT
Directeur adjoint de l'Agence
de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)

Thomas PLAISANT est le Directeur Adjoint de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) et Urbaniste qualifié OPQU.

Au sein de l'agence, il est chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise en oeuvre du programme partenarial d'activités et des contrats d'objectifs de l'ADUS.

Il assure également l'appui aux instances de gouvernance et participe à la gestion administrative, technique et humaine et, le pilotage de plusieurs postes opérationnels liés à l'assistance conseil ou à la recherche et au développement en matière d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement.

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
TVBuONAIR

BIENVENUE !
Merci de bien vouloir couper vos micros,
caméras et portables

WORKSHOP TRANSFRONTALIER
COMMENT REPENSER LA VÉGÉTATION DE L'ESPACE
URBAIN ET LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ?

Mercredi 30 Septembre 2020

Projet soutenu par
interreg
L'Union européenne et la Wallonie investissent dans votre avenir
AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING

Thomas Plaisant a introduit le webinaire par un retour en arrière. Depuis le séminaire Interreg TVBuONAIR à mi-parcours en 2019, les expériences relatives au CBS sont plus nombreuses avec une évolution silencieuse de l'approche normative.

Alors qu'il existe depuis les années 70 à Berlin, dans nos régions, l'outil est plutôt innovant alors même si le recours à son utilisation reste nécessaire pour intégrer la nature dans l'environnement urbain.

Vers le diaporama

CONTEXTUALISATION



Corentin GREUEZ
Chargé d'études climat-air-énergie à l'Agence
de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)

Corentin est chargé de mission à l'Agence d'Urbanisme de la Sambre pour l'élaboration et l'animation du Plan Climat.

Il est également animateur de la stratégie « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », en coopération avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Il se veut un facilitateur auprès des collectivités afin de les accompagner dans leurs projets de transition énergétique et écologique.

PROGRAMME DU WEBINAIRE

9h : Introduction • Thomas Palsant (ADUS) 🇫🇷

9h05 : Contextualisation • Corentin Greuez (ADUS) 🇫🇷

9h30 : Kesako CBS • Birgit Beyer (Directrice du Département Espaces Verts Berlin) 🇩🇪

9h50 : Session 1 - L'application : montage juridique et opérationnel

L'ecopotentiel et le CBS+ : adaptation de l'outil CBS aux réalités bruxelloises et aux besoins locaux des administrations • Mélanie Vesters (BRAT) 🇧🇪

Intégrer et appliquer le CBS au sein d'un PLUJ, l'exemple de la CAMYS • Ambré Legrand (ADUS) 🇫🇷

Panorama d'actions exemplaires issues de « Capitale pour la Biodiversité » • Gilles Lecuir (ARB) 🇫🇷

11h15 : Session 2 - Les alternatives : servitude environnementale, mesures compensatoires, intégration des couloirs écologiques dans les outils de planification...

Les outils juridiques de la prise en compte de la biodiversité dans les projets au-delà du CBS • Charles-Hubert Born (UC Louvain) 🇧🇪

La biodiversité dans les chantiers de renouvellement de Calais • Guilaine Lemoine (EPF-NPDC) 🇫🇷

PRENEZ LA PAROLE DURANT LE SÉMINAIRE GRÂCE AU CHAT DÉDIÉ !

Interreg
TVBuONAIR

Workshop Interreg TVBuONAIR • Comment repenser la végétalisation de l'espace urbain et les opérations d'aménagement • 30 septembre 2020

En plus d'animer la matinée, Corentin s'est chargé de contextualiser l'évènement. Il a présenté le projet Interreg TVBuONAIR, ses objectifs, son territoire et ses actions disponibles en ligne sur le site www.tvbuonair.eu. Une de ces actions est d'expérimenter le CBS dans les outils de planification. La biodiversité n'ayant pas de frontière, le projet Interreg TVBuONAIR offre un espace de dialogue transfrontalier à la question du retour de la nature en ville. Il fournit un territoire d'expérimentation et un répertoire de bonnes pratiques.

L'objectif du webinaire était d'échanger sur les outils d'intégration de la nature dans les espaces urbains et les opérations d'aménagement entre acteurs français et wallons et ce, sur base d'un programme d'interventions à la fois théoriques et pratiques.

Vers le diaporama

KESAKO CBS ?



Birgit BEYER
Directrice du Département des Espaces Verts
dans le deuxième arrondissement de Berlin

Depuis le 1er Août 2019, le département des espaces verts du Bureau des routes et des espaces verts a un nouveau chef. L'ancienne députée Birgit Beyer a repris la direction de son prédécesseur Hilmar Schädel.

Birgit Beyer, travaille depuis 1993 au bureau du district à Kreuzberg. Depuis 2012, elle est chef de département adjoint. Elle a également étudié l'aménagement du paysage et le développement régional à la TU Berlin.

Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) à Berlin

Senatsverwaltung für Stadtentwicklung

La représentante de Berlin en matière de Coefficient de Biotope par Surface, Birgit Beyer, ne pouvant être présente en direct le jour du webinaire, s'était préalablement enregistrée pour rappeler aux participants les origines de l'outil avant le démarrage des deux sessions.

Sa présentation a plusieurs objectifs : contextualiser le Coefficient de Biotope par Surface, présenter la méthode de calcul Berlinoise ainsi que des cas concrets d'application de l'outil dans la ville.

Vers le diaporama

SESSION 1

l'application - montage juridique et opérationnel

L'ECOPOTENTIEL ET LE CBS+ ADAPTATION DE L'OUTIL CBS AUX REALITES BRUXELLOISES ET AUX BESOINS LOCAUX DES ADMINISTRATIONS



Mélanie VESTERS
Chargée d'études
pour le Bureau de Recherche en Aménagement du Territoire (BRAT)

Bioingénieure et urbaniste de formation, Mélanie Vesters s'est spécialisée dans les questions de gestion de l'environnement dans la ville et l'agriculture urbaine.

Elle travaille pour le bureau d'études BRAT, spécialisé en urbanisme, mobilité et environnement.

Mélanie Vesters a introduit sa présentation par le Coefficient de Biotope par Surface appliqué à Berlin. La ville a initié l'outil pour tenter de remédier à la forte imperméabilisation du sol, à la faible alimentation des nappes, au réchauffement local et à la diminution d'accueil de la faune et flore. Il est utilisé à l'échelle de la parcelle et est réglementaire via les Plans de paysage. Chaque nouvelle construction doit être adaptée pour maintenir la valeur du CBS imposée au niveau parcellaire. Il consiste à pondérer des superficies en fonction de leur intérêt pour la biodiversité.

A Bruxelles, deux outils ont été développés en parallèle : un outil « CBS+ » simple et à usage urbanistique et, un outil « Ecopotential » plus pertinent pour estimer sa valeur écologique.

Les valeurs des coefficients ont été déterminées par des études de cas et un outil de calcul a été développé en ligne. Actuellement, une réflexion est

en cours afin de légaliser le CBS+ sur les zones identifiées pour lesquelles il serait imposé, l'établissement de valeurs de référence et l'outil d'urbanisme qui pourrait l'intégrer. Le CBS joue son rôle à l'échelle parcellaire dans les connectivités écologiques régionales ; sa valeur pourrait être plus élevée lorsqu'il s'applique à l'intérieur du réseau écologique régional. Cependant, il reste adapté à des utilisateurs privés non avertis et ne constitue pas un véritable outil de mesure de la biodiversité eu égard à sa trop grande simplicité.

[Vers le diaporama](#)

[Vers les questions/réponses](#)

SESSION 1

l'application - montage juridique et opérationnel

INTEGRER ET APPLIQUER LE CBS AU SEIN D'UN PLUI, L'EXEMPLE DE LA CAMVS



Ambre LEGRAND

**Chargé d'études planification urbaine
à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)**

Chargée d'études planification au sein de l'agence, elle a présenté l'expérience de la CAMVS dans la définition et la mise en œuvre du CBS dans son document de planification intercommunale (PLUi) approuvé en décembre 2019.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel faisant partie intégrante du projet politique de l'intercommunalité, la mise en œuvre du CBS se veut être un outil opérationnel favorable à l'introduction de la nature en ville.

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

TVBuONAIR

**Intégrer et appliquer le CBS au sein d'un
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

L'exemple de la Communauté d'Agglomération
Maubeuge Val de Sambre

Projet soutenu par
interreg
Plus d'infos sur :
www.interreg-fr-wal.eu

Union européenne et la Wallonie investissent dans votre avenir
AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING

Ambre Legrand a présenté la version française du CBS et son application dans le PLUi. L'outil est encadré réglementairement par la loi ALUR et devrait permettre de concilier des objectifs de densification avec le nécessaire retour de la nature en ville. D'autres outils ont été intégrés dans le PLUi pour favoriser le développement de la nature en ville.

Un des principes généraux relatif au CBS est d'inciter sans contraindre en ne réglementant que les projets de plus de 10 logements et en bonifiant les aménagements de haute qualité environnementale.

Il est appliqué en fonction de la localisation et du type de commune. Les valeurs du CBS ont été (comme à Bruxelles) testées par des études de cas. Une calculatrice est mise à disposition des utilisateurs.

Au final, le CBS devrait permettre de réinventer le rapport à la Sambre, d'évaluer la portée écologique d'un site et de contribuer aux actions d'adaptation au changement climatique.

[Vers le diaporama](#)

[Vers les questions/réponses](#)

SESSION 1

l'application - montage juridique et opérationnel

PANORAMA D' ACTIONS EXEMPLAIRES ISSUES DE « CAPITALE DE LA BIODIVERSITE »



Gilles LECUIR
Chargé de mission

à l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France (ARB-îdF)

Chargé de mission, Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Spécialiste de la communication publique, Gilles se charge depuis 2010, de mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire les pratiques favorables à la biodiversité et de faire percoler les observations et conclusions des naturalistes parmi les acteurs franciliens, afin de faire évoluer les pratiques.

Gestion écologique des espaces de nature, éco-conception des produits et services comme du bâti et de la ville, meilleur partage des usages de la nature, le champ d'intervention est large et les techniques variées.

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
TVBuONAIR

Panorama d'actions exemplaires
de collectivités lauréates
issues du concours Capitale pour la Biodiversité
2010-2020

Gilles Lecuir
chargé d'études, ARB îdF
gilles.lecuir@institutparisregion.fr

Capitale_Biodiv
www.capitale-biodiversite.fr

Projet soutenu par
Plus d'infos sur :
L'Union européenne et la Wallonie investissent dans votre avenir
AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING

Gilles Lecuir a exposé plusieurs exemples illustrant l'intégration de la TVB dans le milieu urbain et lauréats du concours « Capitale pour la Biodiversité ». Il insiste sur la nécessité d'avoir une connaissance préalable de la biodiversité locale et de tenir compte des réalités de terrain pour établir une TVB locale et développer des projets d'aménagements urbains favorables à la biodiversité. Il pointe les friches comme de véritables gisements de biodiversité dans un contexte de pression foncière différent selon les territoires, avec une faune et une flore différentes des parcs urbains.

Le contexte urbain étant très varié, il propose d'éviter l'approche standardisée. Il souligne l'importance d'associer les propriétaires privés dont le terrain offre un potentiel très intéressant pour favoriser la nature urbaine. L'acceptation sociale des plantes ordinaires est une des clés de l'intégration réussie de la biodiversité en ville par la formation et la sensibilisation des acteurs.

Vers le diaporama

Vers les questions/réponses

SESSION 2

Les alternatives - servitudes environnementales, mesures compensatoires, intégration des couloirs écologiques dans les outils de planification...

LES OUTILS JURIDIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS AU-DELÀ DU CBS



Charles-Hubert BORN
Professeur
à l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain)

Professeur à l'UCLouvain et avocat au Barreau de Nivelles, pour le cabinet Haumont-Scholasse & Partners. Il est actuellement Vice-doyen à l'enseignement à la Faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain. Il est docteur en sciences juridiques, licencié en biologie et diplômé en Sciences et gestion de l'environnement. Parmi ses nombreuses activités, il enseigne l'introduction au droit, le droit de l'urbanisme et le droit de l'environnement et encadre des étudiants et doctorants dans ces matières.

Il effectue et dirige des recherches scientifiques et des consultations pour les pouvoirs publics sur différents thèmes en droit de l'urbanisme et de l'environnement et en particulier sur le droit de la biodiversité au Séminaire de droit de l'environnement et de l'urbanisme (SERES) de la Faculté de droit.



Après avoir souligné les principaux enjeux relatifs à la biodiversité, Charles-Hubert Born a proposé quelques réponses à ces enjeux d'ordre stratégique qui soulèvent de nombreux défis. Il a développé ensuite, au-delà du CBS, 4 outils potentiels d'intégration de la biodiversité dans les projets urbains : le « test biodiversité » et la compensation écologique, le design écologique dans les schémas locaux, les conditions et charges des permis, le projet temporaire dans l'attente du projet définitif et la servitude environnementale.

Chaque outil présente des contraintes d'application pour lesquelles des pistes de solution ont été proposées. Parmi les éléments de sa conclusion, on pointe la complémentarité nécessaire du CBS avec d'autres outils au sein d'une stratégie globale TVBu même si la sensibilisation et l'éducation de la société restent quant à elles essentielles.

[Vers le diaporama](#)

[Vers les questions/réponses](#)

SESSION 2

Les alternatives - servitudes environnementales, mesures compensatoires, intégration des couloirs écologiques dans les outils de planification...

LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES CHANTIERS DE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'EXEMPLE DE L'EPF NORD-PAS-DE-CALAIS



Guillaume LEMOINE Réfèrent biodiversité et ingénierie écologique au sein de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (EPF-NPDC)

Ancien gestionnaire d'espaces naturels, Guillaume Lemoine, écologue de profession est référent biodiversité et ingénierie écologique à l'EPF Nord - Pas de Calais.

Il s'intéresse à la restauration et la renaturation d'écosystèmes très anthropisés (friches industrielles, carrières...), à la désartificialisation et à la prise en compte des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité en générale dans les métiers de l'aménagement.



Guillaume Lemoine présente l'EPF comme un outil favorisant le recyclage urbain et la lutte contre la périurbanisation. Il tient le rôle de maître d'ouvrage et de gestion du foncier pour le remettre en état afin de le réintégrer dans 10% des cas dans la TVB. Il adopte un Programme d'intervention tous les 5 ans dans lequel les usages temporaires du foncier sont encouragés. Dans sa présentation, il décrit ensuite, sur base de cas concrets, les règles de bon sens pour prendre en compte la biodiversité dans un chantier.

Il insiste sur la communication et la sensibilisation nécessaires en partant du constat que tous les acteurs de l'aménagement urbain ne sont pas des experts en biodiversité. Il termine en soulignant l'opportunité que représente le temps du portage pour développer la biodiversité.

[Vers le diaporama](#)

[Vers les questions/réponses](#)

RESTITUTION



**Directeur du CREAT
à l'Université Catholique
de Louvain (UCLouvain)**

Sociologue et urbaniste, Yves Hanin a mené ses premières recherches sur les mutations des espaces périurbains, industriels et des campagnes. A partir des expériences, il a fondé en 2004 sa thèse sur les «mutations spatiales et les recompositions territoriales» comme l'expression de la «métropolisation» au sens d'un nouveau temps long du rapport au temps et à l'espace de nos sociétés.

Depuis 2008, il est professeur d'urbanisme et directeur du Centre de Recherche pour l'Action Territoriale où il mène avec son équipe interdisciplinaire des recherches dans le domaine du développement territorial, de la structure et de la composition territoriale afin de comprendre et d'agir face aux effets de la métropolisation.



Pour clôturer ce webinaire, Yves Hanin distingue 4 manières d'agir pour construire la biodiversité :

1. La gestion environnementale (experts) : le CBS consiste en une approche mathématique de la biodiversité avec des objectifs clairs (protéger, augmenter, compenser...) qui se traduisent par une gestion traditionnelle (des obligations dans les permis, leur intégration dans un schéma, les moyens pour les concrétiser, le coût que cela va engendrer...). Dans cette gestion, l'accent est placé sur les outils et le CBS ;

2. La gestion territoriale (acteurs publics) : basée sur la subsidiarité (plans, schémas qui s'influencent) avec le territoire comme clé d'entrée via ses spécificités qui conduisent à des actions territorialement différentes. Dans cette gestion, l'homme a une place importante ; la biodiversité est utile à l'homme (services écosystémiques).

Dans cette gestion, l'accent est placé sur la TVB et les connectivités écologiques (mise en relation des éléments) ;

3. L'action individuelle (acteurs privés) : ces acteurs nécessitent d'être plus entendus ;

4. La gestion dynamique du territoire et de l'environnement : en associant la dimension du recyclage urbain (et du recyclage des villes et des campagnes) et les cycles naturels, en associant l'homme et la nature qui sont in fine intrinsèquement liés.

Il souligne la notion de rareté qui est présente partout et qui implique que tout devient patrimonial. La connaissance du territoire et de l'environnement sont primordiales pour conserver et enrichir ce patrimoine.

Ces 4 manières sont complémentaires. Elles doivent être conciliées pour une meilleure intégration de la nature et de la biodiversité dans le développement et le renouvellement d'un territoire.

QUESTIONS - REPONSES



Mélanie VESTERS
Chargée d'études
pour le BRAT

Si nous avons bien compris, il faut adapter les valeurs du CBS à chaque territoire, selon les modes d'occupation des sols.

Dès lors, comment accompagner les techniciens à la définition de ces valeurs? Jusqu'à quel niveau de détail faut-il aller?

Pour la définition des valeurs de coefficients, Bruxelles a fixé des valeurs pour Bruxelles, mais je ne sais pas dans quel mesure on peut former les techniciens à cela, il faut procéder par essai-erreur et avoir une connaissance de base. Cependant en fonction des typologies, les techniciens présents en ville et dans leur territoire connaissent mieux leur territoire que des techniciens extérieurs, il est donc plus approprié de travailler avec des bureaux locaux, etc. De toute façon, les coefficients ne vont pas changer du tout au tout, c'est-à-dire qu'une forêt sera toujours mieux qu'une dalle de béton donc la question à ce niveau là ne se pose pas. Je ne sais pas dans quelle mesure c'est imaginable de vraiment former des techniciens par exemple sur toute la France. Il y a un travail de diagnostic à faire de la part des techniciens et des bureaux locaux qui connaissent leur territoire. Et alors les études de cas ont vraiment permis d'ajuster l'une ou l'autre valeur, l'une par rapport à l'autre en fonction des différents types de projets, etc. D'où l'importance d'avoir des retours d'expériences justement sur l'application de cet outil pour voir un peu où la barre a été mise en fonction de quel aspect du projet.

Le CBS se limite souvent à un périmètre donné. Comment intégrer des notions de connectivité et d'interaction avec les milieux environnants ?

En effet, le CBS assure une « quantité » de nature en ville mais la cohérence est sans doute un enjeu très important. La notion d'écopotentialité bruxelloise intègre-t-elle des critères d'intégration, d'interaction et de connectivité ?

Deux outils différents : Le CBS sert à l'échelle de la parcelle pour renseigner sur l'intérêt potentiel de la parcelle de participer au réseau. A Bruxelles, il existe les maillages bleus et verts et le réseau écologique (3 types de zones) ont des objectifs intrinsèques. La parcelle concernée peut par exemple se situer en zone de liaison ou de développement. La réflexion de base, c'était de se dire, si on se situe en zone de liaison, la valeur de CBS à atteindre est d'autant plus grande. Cependant, il n'existe pas de valeurs de références, mais une série d'objectifs à atteindre ont été intégrés bien qu'ils ne soient pas directement liés à la parcelle. C'est plutôt le public qui prend cela en charge et dialogue avec le privé. Les deux sont indispensables mais ne s'adressent pas au même public. Aussi, l'écopotentialité et le guide qui l'accompagne vise les privés volontaires. Il va par exemple prendre en compte la question des clôtures (haies) mais reste un outil applicable à l'échelle du projet. La question du réseau doit se voir plus largement et dépend spécifiquement de chaque site. Le diagnostic à la base de chaque projet et la réflexion spécifique par rapport aux éléments verts et bleus, menés en « bonne intelligence » sont les seuls outils qui permettront de « bien » aménager des lieux... Difficile de généraliser.

Merci beaucoup pour cette information très riche., Comment est-il possible d'imposer le calcul du CBS dans le cadre des PU en Wallonie?»

Sur base des études de cas, existe-t-il également des valeurs de références sur les coûts de mise en oeuvre de CBS pour les promoteurs et les développeurs urbains ?

Bonjour, vous évoquer un outil calculateur Excel disponible en ligne. où peut on le trouver svp ?»

On pourrait l'imposer dans le CoDT dans le cadre de l'introduction du permis (dire qu'on calcul le CBS) ou imposer une valeur de référence minimum, une augmentation de CBS. Mais à mon sens, c'est le même problème en Wallonie qu'à Bruxelles, ce sont tous des éléments (autre la toiture verte) qui ne sont pas soumis à permis. En Wallonie comme à Bruxelles on est confrontés au problème du contrôle de la mise en oeuvre des permis (manque de ressources).

Le BRAT a réfléchi en tant que public pas en tant que privé donc cet aspect ne faisait « malheureusement » pas partie de la mission. Les avis divergent sur la question. La question de l'imposition d'une valeur CBS et de l'impact financier que cela peut avoir chez des développeurs privés est simplement une question d'ordre politique. Mais cela a clairement un impact. Dans la construction on peut dire que cela a un surcoût mais relativement limité mais dès lors qu'on est dans la rénovation, développer une toiture verte sur une toiture non portante au départ par exemple, implique entre autres de renforcer la structure et cela engendre évidemment des coûts non négligeables.

Vous trouverez l'outil calculateur ici : <https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/1-evaluation-du-projet-via-le-cbs.html?IDC=7291>

QUESTIONS - REPONSES



Ambre Legrand
Chargée d'études planification
urbaine pour l'ADUS

Comment vous vous assurez que le coefficient de biotope établi au stade du permis de construire reste comme tel si changement de propriétaire par la suite ?

Est-ce que la règle s'applique aussi en cas de présence d'une espèce protégée ?

Dans les ZNIEFF comme le coefficient est de 0,5, dans les ZNIEFF comme se sont des zones d'intérêt biologique il y a quand même régulièrement des espèces protégées. Mais alors je suppose que là il y a un cumul des deux polices administratives, d'une part le coefficient et d'autre part les exigences en termes de dérogation pour la préservation des espèces, etc.

Comment les valeurs des CBS ont-elles été attribuées (maximum de 0,5, 0,2, 0,3, etc...)?

Avez-vous pris en considération les coefficients existants? Vos coefficients est-il identique pour les rénovations? Les valeurs ne semble pas très élevées...

Bonjour, merci pour cette présentation. Comment définit-on les valeurs des coefficients des surfaces éco-aménageables?

La définition des coefficients permet de booster un type ou l'autre de surface et donc un type d'architecture ou d'aménagement : par exemple une toiture verte à 0,7 pourrait booster ce type de solution pour améliorer le CBS d'un projet.

Comment les valeurs des CBS ont-elles été attribuées (maximum de 0,5, 0,2, 0,3, etc...)

Pour l'instant on a pas assez de recul sur l'application de ce CBS. Je suis même pas sûr qu'il y ait une opération qui soit sortie depuis le caractère exécutoire du PLUi. Enfin, déjà on l'impose sur une nouvelle opération et puis si il y a un changement de propriétaire ou en tout ça si il n'y a pas de nouveau permis de construire déposé on ne peut pas imposer une non imperméabilisation des sols par la suite.

Oui.

Dans le cadre des projets d'urbanisme en fait, quand on a identifié d'éventuelles zones de projets qui sont situées en ZNIEFF de type 1, on va déjà dans un premier temps éviter d'aller sur ces secteurs là mais quand effectivement il y a pas d'autre choix, on a dans le cadre du document d'urbanisme une évaluation environnementale qui nous permet un peu d'évaluer les impacts de l'urbanisation sur cette zone qui est d'intérêt écologique donc on a ce premier passage et puis après effectivement, tout ce qui est déjà présent sur la zone, si l'aménageur le garde, est comptabilisé dans le coefficient de biotope par surface.

Sur le calcul a la fois inspiré sur ce qui était déjà fait sur d'autres communes, à la fois en France, en Belgique et à Berlin à la fois pour voir un petit peu quels étaient les ratios communs et ce qu'on a fait aussi, sur certains projets qu'on savait qu'ils allaient sortir on a essayé de tester un peu ces CBS pour voir si ils étaient facilement atteignables ou pas et tester un peu la bonne jauge sur ce calcul.

Sur le renouvellement, c'est via ce coefficient bonifié, en fait quand on est sur des opérations de renouvellement urbain, quand on vient végétaliser un espace autrefois artificialisé en fait on valorise notre CBS et il est plus facile d'atteindre les objectifs puisque pour nous cela va dans le bon sens si certains espaces récupèrent de la perméabilité.

Nous ne prenons pas en compte les coefficients existants. Pour les rénovations nécessitant une autorisation d'urbanisme, et si elles répondent aux critères (+10 lgmts...), elles doivent également répondre à la réglementation du CBS.

Concernant les valeurs, elles sont effectivement peu élevées pour la CAMVS mais il s'agissait dans un premier temps de tester l'outil dans ce premier document d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Avez vous prévu une formation des instructeurs ADS pour cette application ?

Quelle pédagogie avec les services instructeurs?

Est-ce qu'il y a des formations prévues ou de la pédagogie renforcée pour les instructeurs des droits des sols ?

Comment sont intégrées les façades végétalisées dans le calcul du CBS sachant qu'elles n'ont pas de surface au sol?

Bonjour et merci pour ce webinaire ! aujourd'hui, lors de conception d'un projet d'urbanisme, y a t-il un pourcentage minimum du terrain qui doit être laissé à la nature ou c'est au bon vouloir du concepteur ?

Les objectifs de limitation du rythme de l'artificialisation sont mesurés à l'échelle de la parcelle, est-ce bien ça? Si oui, l'application du CBS risque de compliquer l'atteinte de ces objectifs. Est-ce les valeurs de CBS pour les parcelles artificialisées sont intégrées dans cette mesure de l'artificialisation ?

Le CBS pour les toitures végétalisées ne tient pas compte de l'épaisseur du substrat ?

Existe t'il des applications citoyennes pour le développement de ce projet CBS : développement et suivis...

Oui notamment pour la calculette qu'on a créé avec eux, on a eu des échanges directement avec eux quand on a intégré le CBS pour voir si il était facilement utilisable et on a échangé directement avec eux sur les différents coefficients par surfaces éco-aménageables pour ne pas que ce soit trop compliqué, ne pas trop les multiplier et pour ne pas que ce soit trop interprétable donc on a fait tout ça directement avec eux dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme.

On prend en compte la surface de l'ensemble du mur, de la façade. On a aussi des échanges en fait qui sont directement fait entre les instructeurs et les pétitionnaires pour préciser certains éléments si besoin.

Oui il y a bien un pourcentage minimum.

Les objectifs de limitation du rythme d'artificialisation sont définis à l'échelle de la région, de l'arrondissement et de l'intercommunalité. L'ensemble des règles inscrites dans le PLUi doivent permettre d'atteindre ces objectifs. Les nouvelles Bases de données disponibles à l'échelle de la Région (OCS²D) nous permettront de définir assez finement l'artificialisation des espaces (maille d'analyse de 50 m²), mais effectivement, une analyse des CBS rencontrés dans nos espaces considérés comme artificialisés permettrait de pondérer les chiffres sur la consommation d'espaces naturels et agricoles constatée (sans pour autant la remettre en cause!).

Pour la CAMVS, nous avons appliqué un coefficient de valeur écoaménageable de 0,5 pour les toitures vertes extensives (enracinement superficiel) et un coefficient de valeur écoaménageable de 0,7 pour les toitures vertes intensives (végétaux à enracinement profond).

Informations complémentaires :

Oui via https://www.tvbuonair.eu/TOOLS_V10.php

Dans le projet TVBuONAIR, un outil existe pour l'ensemble des ilots et donne une série d'informations sur la potentialité d'accueillir de la biodiversité et des recommandations spécifiques. Cet outil s'adresse à tous.

QUESTIONS - REPONSES



Gilles Lecuir
Chargé de mission
à l'ARB-IDF

Bonjour, est-ce que le concours Capitale Française de la Biodiversité prend en compte (et récompense/incite ?) le fait que certains projets intègrent préférentiellement des espèces floristiques sauvages, indigènes (peut-être même de la marque Végétal Local) plutôt que des espèces horticoles ? Les premières jouant pleinement leur rôle écologique (coévolution avec la faune locale, adaptation aux conditions pédoclimatiques locales, etc.) bien mieux que la plupart des espèces horticoles. Prise en compte de la flore locale est quelque chose de valorisé et souhaité

Qui peut participer à ce concours (la ville, Les EPLE svp....?)

Le permis de végétaliser à Strasbourg est-il toutefois contrôlé, par rapport aux espèces dites invasives ? Comment fonctionne t'il ?

mais s'intéressent aussi à la question de l'acceptation de la diversité de la flore et autres. Nécessité de formation et sensibilisation, par exemple à la reconnaissance d'un certain nombre de fleurs des trottoirs pour éviter qu'elles soient enlevées.

Pour introduire une demande il faut présenter 3 actions (planification et aménagement, gestion et suivi de la biodiversité locale, citoyenneté-implication citoyenne au sens large), les actions peuvent être portées par des associations, des structures scolaires à conditions que la collectivité soit associée. Ce n'est pas un système de compétences directes.

Espèces préconisées oui. Système de demande préalable. Après vérifications, l'autorisation est donnée. A Rennes pour la végétalisation des trottoirs, il est extrêmement rare de revenir en arrière lors d'un changement d'occupant (pérennité des actions). Transformation durable de l'espace public.

À toutes fins utiles quelques ressources en lien avec le sujet du workshop :

- Recueil d'actions | Villes et agglomérations françaises et européennes « Politiques urbaines & biodiversité » (2012) - <https://www.arb-idf.fr/publication/recueil-dactions-villes-et-agglomerations-francaises-et-europeennes-politiques-urbaines> avec notamment, déjà à l'époque Birgit Beyer, de Berlin, sur le CBS
- Rapport | Bâtiment et construction : 15 propositions pour une transition écologique (2013) - <https://www.arb-idf.fr/publication/recueil-dactions-villes-et-agglomerations-francaises-et-europeennes-politiques-urbaines>
- Recueil d'actions | Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité - Capitale française de la Biodiversité (2017) - <http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/cfb2017-recueil-actions.pdf>
- Clip vidéo | Bâtiment et biodiversité (2016) - <https://www.arb-idf.fr/publication/clip-video-batiment-et-biodiversite-2016>
- A lire pour avoir un aperçu des connaissances scientifiques à date en matière de biodiversité urbaine | Le Manuel d'écologie urbaine (2019) <https://www.lespressesdureel.com/ouvrage.php?id=7214>
- Erosion de la biodiversité : nous avons perdu 1/5e du nombre d'oiseaux en 13 ans en Île-de-France ! <https://www.arb-idf.fr/publication/dossier-de-presse-etat-de-sante-de-la-biodiversite-en-ile-de-france-2016>
- Les oiseaux spécialistes urbains connaissent le même déclin que dans le milieu agricole avec une chute de leurs effectifs de 30% en 11 ans (-16% au niveau national).
- A voir, le replay du webinaire « Peut-on compter sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser pour atteindre le zéro artificialisation nette en Île-de-France ? » <https://www.institutparisregion.fr/environnement/zero-artificialisation-nette-en-ile-de-france-peut-compter-sur-la-sequence-eviter-reduire-compenser-pour-atteindre-le-zero-artificialisation-nette.html>
- A voir aussi, l'évaluation des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la séquence ERC en IDF (vidéo : <https://www.arb-idf.fr/article/retour-rencontres-naturalistes-2019> et présentation : <https://www.arb-idf.fr/sites/arb-idf/file>)
- A lire : notre toute dernière publication (ce matin !) « Agir pour la biodiversité - 10 ans d'actions exemplaires de collectivités françaises » <http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/bestof-cf>
- Pendant ce temps, ailleurs en France... https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/oiseaux/l-abattage-inutile-des-choucas-des-tours_143746
- Le travail exceptionnel de l'EPF NPDC avec la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre a évidemment contribué au titre de meilleure intercommunalité décerné en 2019 à cette dernière. - Lire notre rapport de visite à Maubeuge Val de Sambre : http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/ca-maubeuge-val-de-sambre-rapport-visite-concours_capitale_francaise_de_la_biodiversite_2019_0.pdf
- À lire également, <https://urbanisme-bati-biodiversite.fr/presentation/la-lpo-et-l-urbanisme>

QUESTIONS - REPONSES



Qui va suivre les actions de compensations une fois que le projet est réalisé est-ce qu'il y a un système de conventionnement qui est mis en place ? Comment ça se passe ?

En milieu urbain, ne serait-il pas intéressant de mettre la question des services écosystémiques au cœur des réflexions ? Je me demande si ce ne serait pas davantage porteur (susceptible d'entraîner l'adhésion des aménageurs) que l'approche centrée sur la biodiversité avec les réseaux écologiques.



Charles-Hubert Born
Professeur
à l'UCLouvain

C'est vraiment une des questions sur lesquelles les administrations planchent c'est-à-dire sur le suivi et le monitoring parce qu'en effet les mesures de compensations sont généralement imposées dans les charges, les conditions du permis et sont réalisées par le maître d'ouvrage le plus souvent car chez nous en Wallonie on ne dispose pas de réserve d'activités culturelles. Donc le maître d'ouvrage fait les travaux et puis généralement se désintéresse des effets écologiques des mesures et donc il se peut parfois qu'à défaut d'un certain contrôle et d'un certain suivi, que forcément la compensation ne porte pas ses effets, pour différentes raisons et particulièrement celle de l'absence d'un suivi et donc il faut prévoir dans les conditions d'un permis justement ce suivi de manière à ce qu'il soit organisé et prévu dans un protocole de monitoring, ce qui représente un coût c'est vrai mais qui doit être pris en compte dans le coût total de la compensation. Il faut intégrer impérativement ce coût et donc il revient aux autorités qui délivrent les permis de bien penser à cet « après-travaux » de mesures de compensations en prévoyant des monitoring étalés dans les temps et sur toute la durée finalement que devra durer la mesure compensatoire.

C'est certainement une approche d'une grande importance en milieu urbain compte tenu des services primordiaux que rend la nature en ville. Le risque est que l'approche « services » ait des effets néfastes sur la biodiversité urbaine lorsque l'espace concerné (friches urbaines par exemple) offre moins de services qu'un espace vert ou bleu très géré/« propre » (gazon ras, arbustes à fleurs et lac avec des cygnes et bernaches par ex.). Il faut donc établir une hiérarchie des valeurs entre biodiversité et service en fonction de la restaurabilité et de l'état de conservation des espèces et habitats et des priorités de l'autorité établie dans sa stratégie TVB. De cette manière, les services sont perçus comme un « co-produit » de la biodiversité urbaine et non l'inverse, même si des « trade-offs » sont évidemment très légitimes. La TVB française me semble suivre cette voie (mais je connais moins que les mécanismes belges).

QUESTIONS - REPONSES



Comment l'EPF choisit-il les collectivités qu'il accompagne ? existe-t-il des critères de sélection ?

Ces mesures sont-elles formalisées dans une publication de l'EPF ?

Est-ce que vous communiquez vos démarches à l'aménageur ?



Guillaume LEMOINE
Référént biodiversité et ingénierie écologique
au sein de l'EPF-NPDC

Non pas de critères de sélection.
L'EPF est au service de tous et de tous les territoires. Nous répondons aux sollicitations des collectivités. Ce sont les collectivités qui viennent nous chercher et on s'arrange pour être sur une majorité de communes et toutes les intercommunales du NPDC. Et évidemment lorsqu'on traverse le territoire et qu'on voit de grands espaces en désérances on a aussi un pouvoir de suggestion et on dit « Regardez, là il y a peut-être un coup à faire » pour recycler du foncier et éviter une extension urbaine à proximité !

Informations complémentaires :

Les mesures de bon sens sont en partie une déclinaison de ce document co-écrit avec Chico Mendès :

(Nord Nature Chico Mendès et LPO, EPF NPdC, Guide Biodiversité & chantiers. Comment concilier Nature et chantiers urbains ?, édition EGF.BTP, Paris, Édition : avril 2019) Comment concilier nature et chantiers urbains ?

qui présente en grande partie les bonnes pratiques présentées aujourd'hui et qui sera prochainement décliné en version simplifiée (plaquette de quelques pages) pour les maîtres d'oeuvre qui n'ont pas le temps de lire ce document entier.

À lire également : le PPI - Accompagner la transition écologique des territoires. Il montre bien toute la démarche qu'on souhaite entreprendre pour la lutte contre les changements climatiques et les désordres planétaires.

Plus d'informations sur le projet Interreg TVBuONAIR :

<https://www.tvbuonair.eu>



Contact :

Projet : tvbuonair@uclouvain.be ou via le fichier contact

Communication : coraline.berger@uclouvain.be